

05 JUILLET 2021

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

Présents :

**MME COUTADEUR,
MME GRAVIER,
MME MATHIEU,
MME PELLETIER,
MME PLAGES,
MME STOPYRA,
MME VALLENET,
M BOUDIN,
M CHARASSE,
M GAUTHIER,
M GODARD,
M MARTIN,
M MOJAL,
M POTHIER,
M SAUDREAU.**

Absents excusés :

**MME GIRAUD,
MME PEREIRA,
M BOIRE,
M PARRAUD.**

Convention Territoriale Globale entre la CAF et la Commune

Un Contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé en 2019 avec la CAF, pour une durée de 4 ans soit jusqu'en 2022 ; c'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la collectivité. Ce dispositif est remplacé par la Convention territoriale Globale (CTG) qui est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic et identifie les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions partagé. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions

Elle synthétise les compétences partagées entre la CAF et les collectivités et constitue un cadre d'une durée de 5 ans (2021-2025) qui vise à :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles
- Définir les axes et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Elle permet de décliner au plus près les besoins du territoire la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF, la commune et la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans au travers des 4 axes suivants :

- Axe 1 : Optimiser la qualité et la répartition de l'offre du jeune enfant (0 – 6 ans) sur le territoire.
- Axe 2 : Garantir et développer une offre de services « enfance » (3 – 11 ans) équitable et accessible à tous.
- Axe 3 : Garantir et développer une offre de services « jeunesse » (12 ans et plus) équitable et accessible à tous.
- Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale et la citoyenneté sur le territoire

Il est donc proposé :

- D'approuver le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir entre la CAF et la commune,
- De l'autoriser à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir entre la CAF et la commune et autorise le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adhésion au groupement de commandes relatif au transport scolaire vers la piscine Béatrice HESS à RIOM

Les acheteurs publics ont la possibilité de coordonner et regrouper leurs achats pour satisfaire à des besoins ponctuels ou permanents ; l'objectif recherché est de mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts et de réduire les risques juridiques.

Ainsi, un groupement de commandes peut être mis en œuvre pour les besoins propres de chaque commune adhérente à la communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS concernant le transport scolaire vers la piscine Béatrice HESS à RIOM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes
- Accepte les termes de la convention constitutive qui formalise ce groupement.

INFORMATION

Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Dans le cadre du programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé, un accompagnement gratuit est proposé aux propriétaires :

- Informer les propriétaires privés sur l'ensemble des aides auxquelles ils ont droit.
- Établir le degré de dégradation du logement qui détermine, en partie, le taux de subvention lors d'une visite à domicile.
- Réaliser des études de faisabilité technique et financière comprenant un diagnostic technique et thermique, des préconisations de travaux, un plan de financement.
- Monter les dossiers de demande de subvention et les suivre jusqu'au paiement.
- Assister les propriétaires occupants pendant les travaux.

Pour avoir des informations sur le dispositif "Des aides pour rénover votre logement" et savoir ce à quoi vous avez droit, complétez le formulaire à l'adresse suivante : <https://www.rlv.eu/formulaires/contacter-le-service-habitat.html>

Le service Habitat de la Communauté d'Agglomération vous recontactera.

Riom Limagne et Volcans

Accueil : 8, rue Grégoire de Tours 63200 RIOM

Tel : 04 63 63 21 43

renover@rlv.eu

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 06 SEPTEMBRE 2021 A 18 h 30

Suivez l'actualité de la Commune :

⇒ **FACEBOOK** : www.facebook.com/mairiechappes

⇒ **Application téléphone portable COMMAVILLE** : téléchargement sur **GOOGLE PLAY OU APPSTORE**

⇒ **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL :**

↳ Par voie électronique, sur demande en Mairie

↳ Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.